

Mme Lyonnais,

Aux

Parents des élèves de 4^{ème}

Objet : demande d'aménagements pour le DNB 2023 et le CFG 2023

Madame, Monsieur,

Les demandes d'aménagements pour le DNB 2023 et le CFG 2023 sont à faire **dès à présent jusqu'au vendredi 26 novembre 2021.**

Les dossiers ont à demander au secrétariat de scolarité, en version papier ou en version numérique (ce.0010024w@ac-lyon.fr).

SITUATION DU CANDIDAT	DOSSIER A COMPLETER
Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical.	Procédure simplifiée Annexe 1b
Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical mais je souhaite demander d'autres aménagements.	Procédure complète Annexe 1a
Je ne suis pas bénéficiaire d'un PAP, PAI ou PPS.	
Je souhaite demander une majoration d'un temps d'épreuve au-delà d'un tiers temps.	
Je souhaite formuler une première demande d'aménagements.	
Je présente une limitation temporaire d'activité.	

Dans tous les cas, le dossier **complété, daté, signé, avec les pièces à fournir** est à rapporter au secrétariat de scolarité au plus tard le **vendredi 26 novembre 2021**. En cas d'impossibilité de fournir tout de suite un bilan, pensez à l'indiquer sur le dossier et à nous fournir le bilan dès qu'il sera en votre possession.

Les dossiers seront instruits par la DEC (Division des Examens et Concours) et les médecins.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.

Bien cordialement,

Liliane Lyonnais, principale